

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021



FÉDÉRATION DU NÉGOCE EN GRAINS



Mot du président

2021 a été marquée par l'organisation des Assemblées générales des sections Synagra, Imexgra et la Commission de la Bourse de Commerce de Bruxelles, et les élections en vue de renouveler les représentants

des sections au sein de l'Organe d'administration et de l'Assemblée Générale de FEGRA. A cette occasion, j'ai accepté de relever le défi et de succéder à Karel Vandermeersch, qui a été le témoin de la naissance de FEGRA en 2018. Merci aux représentants des sections pour leur confiance et leur précieuse collaboration ! Leur expertise et leur contribution constituent un pilier indispensable de FEGRA.

Deux nouveaux collaborateurs ont rejoint l'équipe de FEGRA en février. Laurien Huyghe en tant que conseillère technique (remplaçante de Manuel De Prycker), et Yannick Moulin, en tant que conseiller en communication. L'équipe est au complet et peut mener à bien la défense des intérêts du secteur.

Les défis sont nombreux, les actions en 2021 montrent à nouveau l'importance d'une fédération à l'écoute de ses membres. La crise sanitaire perturbe encore et toujours les possibilités de nous retrouver. Nous jonglons entre les variants et les vagues successives, mais nous restons néanmoins confiants pour l'avenir.

Dans ce rapport d'activités, vous découvrirez également le premier rapport annuel concernant les statistiques pour notre secteur.

Bonne lecture !

Nick Van Heeschvelde
Président de FEGRA



Sommaire

Mot du président	2
L'année 2021 pour le secteur...	3
Nos actions	4
Nos services	9
Notre expertise	12
Nos formations	14
Nos événements	15
Notre communication	16
Notre structure	17
Organigramme	18
Nos statistiques	20
Remerciements	28

L'année 2021 pour le secteur...

Par rapport à l'an passé, la superficie céréalière a augmenté de 3 %, ce qui compense la légère baisse de 2,5 % en 2020. Le volume total de céréales collectées est estimé provisoirement à 2.498.146 tonnes (soit 8 % de plus par rapport à 2020).

La récolte 2021 a été largement affectée par des conditions climatiques exceptionnelles qui ont entraîné des retards importants dans la récolte, interrompue à plusieurs reprises. Les pluies intenses accompagnées de vents violents ont entraîné la verse dans de nombreuses parcelles. Les rendements de 2021 sont moyens avec de grandes variations régionales. Ces conditions climatiques humides ont fortement affecté la qualité des céréales : tant le poids spécifique que l'indice de chute de Hagberg ont considérablement varié entre le début et la fin de la récolte.

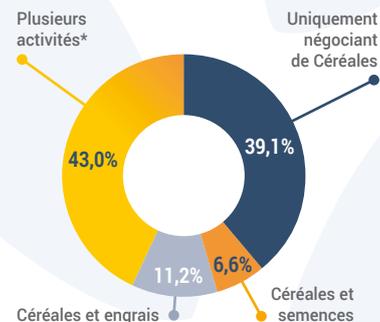
Les prix ont connu une très grande volatilité atteignant des valeurs records fin novembre. L'offre sur le plan international a été affectée par les sécheresses (Canada et Russie pour le blé, l'Amérique du Sud pour le soja, le Brésil pour le maïs) alors que la demande restait élevée de la part de la Chine (en orge et en blé fourragers) et des pays producteurs d'énergie, qui grâce aux cours élevés du pétrole, du gaz et de l'électricité pouvaient faire face aux prix élevés des matières premières importées.

Les stocks des 8 principaux pays exportateurs sont au plus bas depuis 2007. Des facteurs externes ont également joué un rôle important : les tensions et décisions au niveau géopolitique (taxe à l'exportation sur le blé en Russie pour sécuriser et limiter l'inflation des prix des denrées alimentaires, tension entre l'Australie et la Chine qui impose des sanctions économiques sur des produits australiens), la forte hausse des prix de l'énergie (avec

l'augmentation de la demande pour le bioéthanol et le biodiesel), les spéculations financières des fonds d'investissement sur les matières premières (beaucoup d'argent injecté dans le système économique pour protéger l'économie et maintenir des taux d'intérêts bas) provoquant des mouvements et une volatilité extrême sur les marchés, des problèmes logistiques considérables dus au coût excessif du fret après la première crise sanitaire, aux conditions météorologiques rendant les voies navigables difficiles, la pénurie de chauffeurs liée au Covid19.

Notre fédération poursuit sa croissance en termes d'affiliations pour atteindre 264 membres (négociants en céréales, meuniers, amidonnerie, firmes d'aliments pour animaux, entreprises de stockage et de transbordement, négociants en semences, engrais, produits phytopharmaceutiques,...). Avec une production nationale estimée à plus de 2.400.000 de tonnes et un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros pour le secteur, FEGRA représente plus de 95 % du commerce de céréales au niveau national.

Répartition des membres de Fegra selon les activités



* céréales, engrais, semences, produits phyto,...

Nos actions

La fédération se doit avant tout de défendre les intérêts de ses membres, tant sur le plan national qu'international, et d'être présente à la table des négociations et dans les structures de concertation rassemblant autorités, représentants de la filière

agro-alimentaire, associations agricoles, centres de recherches. Elle développe également des collaborations avec d'autres associations présentant des intérêts communs.

Focus sur les principales actions menées en 2021...

Un lien étroit avec les autorités est essentiel, en particulier avec les **représentants de l'AFSCA**. FEGRA et BFA ont rencontré en avril le nouveau directeur général de la DG Contrôle, J. Dusoleil, et E. Vincke de la direction administrative du contrôle. Une prochaine concertation est prévue le 09.02.22 avec, en outre, le directeur de la DG Politique de contrôle, J.F. Heymans, afin d'informer davantage l'Agence sur les spécificités de notre secteur et aborder quelques problèmes rencontrés sur le terrain.

Le dossier du **MAP6** a sans nul doute été celui pour lequel des efforts conséquents ont été déployés depuis 2019 en collaboration avec Belfertil, Ungren et Arvesta en vue de sensibiliser les autorités flamandes sur les lacunes et les risques que constitue la mise en place du registre numérique des engrais pour le négoce. L'objectif du VLM est clair : combler les lacunes des larges quantités d'engrais utilisés par les agriculteurs mais non enregistrés par ces derniers. Les propositions actuelles qui obligent les négociants flamands à enregistrer leurs ventes tous 2 jours ne tiennent pas compte de la réalité du terrain, et risquent de nuire à la position des PME flamandes.

Malgré l'avis négatif du Conseil d'Etat, la procédure entreprise au niveau de la Commission européenne (ayant entraîné un report de 3 mois de la mise en œuvre de l'enregistrement), l'interpellation de la Ministre Zuhal Demir par des parlementaires flamands suite aux contacts auprès de politiciens, aux réactions directes des membres auprès de la Mestbank, des actions en justice,... force est de constater que rien n'ébranle la volonté du VLM d'obtenir un enregistrement tous les 2 jours à partir du 01.01.22. Une réunion avec le VLM a été fixée le 9 juin en vue d'insister sur une évaluation du système appliqué en 2021 sur la base d'un enregistrement mensuel. Une nouvelle évaluation avec le VLM a eu lieu le 14.01.22. De nouvelles actions seront mises en place si la fréquence imposée est maintenue.

Comme chaque année, une concertation a eu lieu en mai avec l'Agrofront au cours de laquelle les **normes de réception 2021** ont été discutées. Par rapport aux conditions de réception de l'an passé, les modifications concernent une diminution de 5 % des frais de séchage par rapport aux tarifs 2019 (les prix du fuel et du gaz de 2020 étant anormalement bas suite à la pandémie) et les impuretés en colza dont la base du forfait passe de 2,5 à 3,5 % (auquel s'ajoute la freinte).

La qualité des céréales n'était pas au rendez-vous cette année, particulièrement en ce qui concerne le **poids à l'hectolitre**. Des concertations ont été menées avec les acheteurs afin de ne pas pénaliser trop lourdement le négoce en termes de réfaction et de refus des livraisons. Si certaines concertations ont permis d'assouplir la norme minimale, voire supprimer les refactions, d'autres discussions ont été nettement plus compliquées, nécessitant des ring tests, et le recours à des contre-analyses au moyen de la méthode officielle du niléalitre. Ces discussions clôturées, à la mi-novembre, ont toutefois permis de constater une diminution du nombre de refus par la suite.



FEGRA participe au comité d'accompagnement du projet de **développement de filières sur les protéines végétales** en Wallonie, initié par la Fédération Wallonne de l'Agriculture et financé par la Région Wallonne. L'objectif de ce projet est triple : mettre en avant les besoins du secteur et les cultures ayant un potentiel en Wallonie, réaliser des essais pour identifier les meilleures variétés et les voies techniques optimales et structurer une filière en alimentation humaine ou animale. La Flandre est également active dans ce domaine. Le gouvernement flamand a lancé un projet intitulé « Stratégie de réalisation des protéines » en vue de développer de nouveaux partenariats entre les maillons de la chaîne agroalimentaire. FEGRA est également impliquée dans ce dossier.

La mise en place d'un projet de recherche sur des **alternatives à l'utilisation d'insecticides** lors du stockage a été étudiée au sein de FEGRA mais sort malheureusement du cadre des activités de la fédération. Néanmoins, le suivi des appels à projets sur les portails des régions est maintenu afin de soutenir les initiatives prises dans ce domaine.

L'AFSCA a publié une circulaire relative à la lutte contre les **salmonelles dans le FEED** qui visait à adapter l'actuelle circulaire en vigueur depuis 2010. Cette circulaire n'ayant pas fait l'objet d'une discussion préalable avec les secteurs, FEGRA et BFA ont eu une réunion en avril afin de souligner le manque de cohérence qui règne entre les pays européens en termes d'approche, conduisant à désavantager fortement les opérateurs belges par rapport aux pays voisins. Une harmonisation européenne à court terme semble difficile selon l'Agence. Une prise de position devra être développée par BFA/FEGRA en vue de la modernisation de la circulaire annoncée par l'AFSCA.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, l'**utilisation du Chlorpropham (CIPC)** n'est plus autorisée en Belgique. Suite aux dépassements en chlorpropham constatés dans le plan d'échantillonnage sectoriel 2021 (en raison d'un nettoyage insuffisant des entrepôts), un communiqué a été rédigé pour la presse agricole afin d'éviter le stockage des céréales dans un hangar ayant contenu des pommes de terre traitées au Chlorpropham (CIPC) dans le passé.

L'AFSCA et le SPF Santé publique ont été interrogés afin de voir dans quelle mesure une LMR temporaire pouvait être obtenue pour les céréales. Cette limite devant être autorisée au niveau de l'Europe, cette question a été posée au SCoPAFF. Cette piste a malheureusement été rejetée.

Des produits alternatifs au Chlorpropham (CIPC) sont dorénavant utilisés par les agriculteurs comme **anti-germinatifs** pour les pommes de terre. Afin de s'assurer qu'aucun résidu n'affectera les céréales stockées dans ces mêmes hangars, FEGRA a pris contact avec les firmes commercialisant ces produits. Une attention particulière est réservée au 1,4 Sight (1,4 diméthylnaphtalène dont la LMR en céréales est de 0,01 ppm) pour lequel la firme a demandé un relèvement de la LMR. Les stockages de céréales dans des lieux de stockage de pommes de terre traitées avec ce produit sont donc fortement déconseillés.

En tant que gestionnaire du Guide sectoriel G-038, FEGRA participe à la réunion annuelle du **Conseil Consultatif National** responsable de la supervision de la politique de certification (en termes de transparence et d'objectivité) des organismes de certification qui audient certains Guides sectoriels. Pour le G-038, il s'agit de B&S Qualicert, Promag, SGS Belgium, TÜV Nord Integra, Vinçotte NV, Inscert Partner et CertiOne, nouvel organisme certificateur.

Grâce aux actions des fédérations nationales, le SCoPAFF a proposé de modifier la limite maximale (LM) pour l'**acide cyanhydrique dans les graines de lin** (FOOD) fixée à 200-225 mg/kg au lieu de 150 mg/kg initialement proposé. Les informations rassemblées par COCERAL ont permis de démontrer les conséquences qu'aurait eu la proposition initiale sur la disponibilité de graines de lin pour le FOOD en Europe.

FEGRA, en collaboration avec certaines des entreprises concernées, a pris contact avec la représentation belge au sein du SCoPAFF afin de signaler qu'une LM de 250 mg/kg (analogue au lin pour le FEED) est justifiée et sans danger pour la santé des consommateurs. Ce dossier devrait être finalisé en janvier 2022, avec les LM souhaitées par la filière.

Le règlement européen 96/53/CE limite à 40 tonnes le **transport transfrontalier** entre les États membres de l'UE. En raison de l'approbation récente d'un décret français renouvelé, le transport de 44 tonnes ne sera plus autorisé entre la France et ses pays voisins à partir du 1^{er} janvier 2022, y compris lorsque ces derniers autorisent la circulation à 44 T sur leur propre territoire (cas de la Belgique et de l'Italie). Cette nouvelle réglementation française met fin aux incertitudes qui régnaient depuis la mise en application du décret français. Dans le passé, FEGRA avait déjà interpellé les autorités belges sur le manque de clarté concernant la situation avec la France. Avec cette nouvelle réglementation française, ce dossier ressurgit et fera l'objet de contacts avec nos autorités en vue de modifier la directive actuelle, dépassée par rapport aux législations nationales qui tendent à augmenter le tonnage en vue du Green Deal

La Commission européenne a adopté le 17 novembre une proposition concernant la **déforestation** qui vise à garantir qu'aucun produit importé dans l'UE ne provient de terres déboisées. Cette proposition privilégie une traçabilité et des chaînes d'approvisionnement physiquement séparées. En vue des conseils des Ministres de l'Agriculture, des Affaires étrangères et de l'Environnement prévus mi-décembre, FEGRA a pris avec les représentants belges afin de soutenir les positions défendues par COCERAL pour notre secteur.

Une première rencontre a eu lieu le 18 janvier avec le cabinet du Ministre Borsus afin de l'informer sur les efforts réalisés par les opérateurs, et sur les alternatives proposées par rapport à la proposition de la Commission. Le processus de décision ne fait que commencer, et il y aura plusieurs occasions de discussions et de débats entre les États membres et au Parlement européen, d'où l'importance de fournir des informations concrètes à nos représentants.





ACTIONS 2022

- MAP6 – Registre pour les négociants
- Problématique des transports transfrontaliers
- Arbre de décision Circulaire FEED/Notification obligatoire
- Echantillonnage pour la libération des lots
- Interprétation des facteurs de transformation dans le Food/Feed – Effets sur les LMR des pesticides

- Les Etats membres sont tenus d'élaborer leur **stratégie dans le cadre de la PAC à l'horizon 2030**. FEGRA a envoyé la position de notre secteur aux ministres Crevits et Borsus, chargés d'élaborer leur vision au niveau régional. Au même titre que 12 autres fédérations actives dans la production végétale, FEGRA a apporté son soutien à la prise de position du Boerenbond démontrant l'importance de ce secteur en Flandre (en termes de chiffre d'affaires, superficie, emplois, atouts, opportunités, besoins et attentes). Une rencontre avec les ministres Clarinval, Jambon et Crevits est prévue dans le courant de janvier 2022.
- Les 3 sections de FEGRA sont membres de l'Assemblée Générale de la **Bourse Européenne de Commerce** qui se réunit une fois par an en octobre, lors de la Bourse. Après l'annulation de la bourse de Berlin l'an dernier en raison de la pandémie, la 61^e édition a eu lieu les 7 et 8 octobre à Copenhague. Plusieurs membres de FEGRA étaient présents, l'occasion de nous rencontrer sous d'autres cieux. Les sections sont également membres du **Consortium** qui se réunit habituellement en avril pour désigner les Bourses chargées de l'organisation les années à venir. Valence organisera l'édition 2022, suivie de Varsovie (2023), Paris (2024), Berlin (2025) et Rotterdam (2026). Ce Consortium recommande également les principes d'une éthique économique commune aux Bourses qui sont membres.

Nos services

Défendre une politique commerciale implique de pouvoir offrir des outils visant à garantir la qualité et la sécurité alimentaire des céréales et des matières premières, mais également de développer des contrats commerciaux standards clairs, non ambigus, respectant d'une manière transparente, les clauses contractuelles en matière de livraison, transfert des risques, qualité des produits et conditions de paiement. En quelques lignes, les services offerts en 2021 :

- La crise sanitaire et les mesures prises en vue de protéger la population compliquent depuis des mois le travail au sein des entreprises. Pour les collaborateurs exerçant une fonction incompatible avec le **télétravail**, un **modèle d'attestation** a été fourni par FEGRA à ses membres afin de faciliter le respect de cette mesure.
 - En tant que gestionnaire du **Guide sectoriel G-038**, il est important d'avoir une relation étroite avec les organismes de certification en charge des audits. C'est pourquoi une réunion de concertation a été organisée en mars; celle-ci sera réitérée chaque année. Cette concertation permet de clarifier certains aspects du G-038, et d'établir une liste des non-conformités les plus fréquemment relevées lors des audits. Dans ce cadre, des contacts ont également été pris avec l'AFSCA afin de connaître les non-conformités soulevées lors des inspections. Ces listes ont été publiées dans notre Newsletter.
- Le **plan d'échantillonnage sectoriel** de FEGRA constitue un atout important pour le secteur. Validé par le Conseil scientifique de l'AFSCA et accepté par OVOCOM dans le cadre de la certification FCA, il permet aux entreprises qui y participent (258 en 2021) de surveiller le niveau de contamination et de tenir compte de ces données pour établir leur plan d'échantillonnage individuel. Cette année, 336 analyses ont été réalisées sur les pesticides et 355 sur les mycotoxines, ainsi que 9 analyses sur les alcaloïdes.
 - Cette année encore, grâce au **réseau d'alerte pré-récolte** mis en place depuis plusieurs années, FEGRA a pu informer ses membres au travers d'avis publiés fin juillet sur l'évolution des résultats en DON sur le froment d'hiver. Une centaine d'échantillons ont été prélevés dans des parcelles réparties à travers les différentes régions céréalières belges (60 en Wallonie, 40 en Flandre). Les analyses indiquaient un faible niveau de contamination en DON. La mise en place d'un réseau similaire pour le maïs est actuellement étudiée.

- Depuis plusieurs années, FEGRA réalise en collaboration avec BFA, un monitoring ciblé sur les mycotoxines en maïs et en céréales à paille. L'objectif de cet **'Early Warning System'** est de collecter des données afin de mettre les résultats d'analyse à la disposition des utilisateurs dès que possible après la récolte. Concernant les céréales à paille, 494 échantillons ont été collectés et analysés, 204 échantillons pour le maïs. Les résultats confirment un faible niveau de contamination.

- FEGRA participe aux Organes d'administration, Assemblée générale et groupes de travail d'**OVOCOM**, de **COCERAL**, de **Vegaplan** et de la Plateforme pour la Transformation des Matières premières Végétales (**PTMV**). Cette plateforme contribue au développement de systèmes de garantie de la sécurité et de la qualité alimentaire dans la chaîne du secteur végétal. Dans ce cadre, FEGRA prend part également aux concertations de la plateforme **'BeNe Overleg'** avec les Pays-Bas qui permet des échanges constructifs sur des sujets techniques et stratégiques sur le plan international. FEGRA représente le secteur de l'agro-alimentaire au sein du Collège des producteurs (**SoCoPro**). Notre fédération est également présente au sein du **Conseil du Fonds budgétaire de la qualité des produits animaux et végétaux** et dans l'Organe d'administration du **CePiCop** (Centre Pilote des Céréales et oléa-protéagineux).

- Plusieurs membres ont été concernés par la livraison de lots de maïs OGM qui n'avaient pas été étiquetés correctement. **L'étiquetage de matières premières OGM** est une obligation légale. FEGRA a élaboré un document standard qui fait référence au respect de la législation de l'UE en matière de contrôle, d'étiquetage et d'utilisation de céréales génétiquement modifiées. Ce document peut être utilisé lorsqu'un acheteur souhaite obtenir des garanties concernant l'achat de céréales non OGM (conformes aux réglementations européennes).

- Le nombre d'hectares de **céréales biologiques** augmente au fil des ans, et de plus en plus de membres stockent ce type de céréales. C'est pourquoi, FEGRA a décidé d'intégrer ces céréales dans ses activités à partir du 01/01/2022.

Le Règlement européen UE 2019/1148 sur la commercialisation et l'utilisation de **précurseurs d'explosifs** est entré en vigueur le 01.02.21, et interdit la vente aux particuliers de certains produits (ex. le nitrate d'ammonium) à des concentrations supérieures à des valeurs limites. Il impose aux professionnels qui vendent, achètent ou utilisent des engrais ayant une teneur en nitrate d'ammonium supérieure à 16 % de signer un document conforme à l'Annexe IV du règlement, dans lequel ils déclarent que ces précurseurs seront utilisés à des fins légitimes. FEGR A a transmis à ses membres les informations à fournir dans le cadre des inspections du SPF Economie.



- La **Chambre d'Arbitrage et de Conciliation** offre un cadre reconnu pour trancher ou régler à l'amiable les différends entre vendeurs, acheteurs et/ou intermédiaires en rapport avec des contrats commerciaux-type par le biais d'un arbitrage. La liste des arbitres a été publiée sur notre site web.
- Concernant les **contrats d'Anvers**, l'interprétation de la tolérance pour le poids spécifique et l'humidité a été clarifiée (contrats 1, 8, 9, 10, 11, 16 et 20) au moyen d'exemples. En outre, un avocat externe recommande d'inclure explicitement la convention d'arbitrage (ou la référence au Règlement d'arbitrage de FEGR A) dans le contrat individuel afin de prévenir toute discussion. Les parties ne sont pas tenues de signer cette convention s'il peut être démontré qu'il existe un accord sur la convention d'arbitrage (telle qu'elle figure dans le contrat standard d'Anvers).

ACTIONS 2022

- Mise en place d'un réseau d'alerte pré-récolte mycotoxines pour le maïs
- Actualisation du Guide sectoriel G-038
- Révision des contrats commerciaux standards
- Protocole d'échantillonnage pour les contrats commerciaux
- Suivi des projets de développement de filières 'protéines végétales'
- Développement du volet 'Céréales biologiques'





Notre expertise

Développer une expertise dans des domaines spécifiques renforce la connaissance et donc la défense du secteur. Plusieurs groupes de travail ont été créés en 2019. Ils sont activés en fonction de l'actualité et des dossiers traités au sein de notre organisation.

GROUPES DE TRAVAIL INTERNES

GT HACCP

- ✔ Evaluation du plan d'échantillonnage sectoriel 2021 et mise en place du plan d'échantillonnage 2022
- ✔ Elaboration d'un protocole sectoriel d'échantillonnage et d'analyse (en cours)

GT FEED/FOOD

Commission Froment/Céréales

- ✔ Préparation des normes de réception 2021
- ✔ Frais de séchage pour le maïs
- ✔ Amélioration de la procédure de cotation indicative

GT Arbitres

- ✔ Clarification de l'interprétation de la tolérance pour le poids spécifique et l'humidité
- ✔ Convention d'arbitrage

GT Engrais

- ✔ Analyse des conséquences du MAP6 pour les négociants d'engrais

GT Gestion Financière

- ✔ Investissements

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- ✔ Un suivi de la législation européenne est réalisé au travers des réunions des groupes de travail internes de COCERAL (Market and agricultural policy committee, Food and Safety, STWG (Scientific Technical Working Group))

FEGRA PARTICIPE AUX RÉUNIONS DES PLATEFORMES

- 🍌 FEED de l'AFSCA (3 réunions/an)
- 🍌 'Landbouwoverleg' du Vlaamse Landmaatschappij (4 réunions/an)

GROUPES DE TRAVAIL EXTERNES

- 🍌 **Concertation de la chaîne - GT Plante & Protection** (3 réunions/an). FEGRA est impliquée dans le groupe de travail Protection des végétaux au sein de la concertation Chaîne. Ce groupe de travail se concentre sur les produits phytopharmaceutiques et leur impact sur la chaîne agroalimentaire, et vise à promouvoir un dialogue proactif vers les autorités et les citoyens. Il suit également l'évolution de dossiers importants tels que les répercussions du Farm to Fork, la problématique de l'oxyde d'éthylène, l'évolution des cadres législatifs (p.ex. en matière de biopesticides), et fournit des informations scientifiques aux associations de consommateurs.
- 🍌 **Groupe de travail Echantillonnage d'OVOCOM** (2 réunions/an)
- 🍌 **Groupe de travail Technique de Vegaplan** (3 réunions par an). Publié pour la première fois en 2004, le Standard Vegaplan fait l'objet d'une relecture approfondie par ce GT. Outre la sécurité alimentaire et la traçabilité, les exigences des acheteurs en matière de qualité doivent être correctement décrites dans le cahier des charge, et contrôlées efficacement par les OCI. Le libellé des exigences et les niveaux appliqués à ces exigences ont été discutés et actualisés. Cette nouvelle version entrera en vigueur en 2023.
- 🍌 **Groupe de travail Communication de Vegaplan** (2 réunions/an)
- 🍌 **Table ronde "engrais" du VLM**

ACTIONS 2022

- 🍌 Développement d'un protocole sectoriel Echantillonnage
- 🍌 Finalisation de l'arbre décisionnel sectoriel dans le cadre des LMR et de la notification
- 🍌 Frais de séchage pour le maïs

Nos formations

FEGRA se doit d'informer et de mettre en place des formations conformes aux attentes de ses membres et autres parties prenantes, et qui reflètent les évolutions opérées au sein du secteur. Notre méthodologie tend à une alternance entre contenus théoriques et interactions entre participants et formateurs sur les réalités de terrain.

- Plusieurs sessions ont été organisées concernant la formation sur la **protection des céréales durant le stockage, la gestion du local phyto et l'utilisation de Fytoweb**. Cette formation a rencontré un vif succès, avec plus de 90 participants. En effet, cette formation, axée entièrement sur les préoccupations de notre secteur, s'inscrivait dans le cadre des formations continues nécessaires à la prolongation de la phytolice.
- Une formation sur la législation relative aux **engrais organiques** a été organisée en octobre. Elle a rassemblé 20 participants.

FORMATIONS 2022

- 'Transports des engrais et des produits phytopharmaceutiques'
- 'Que faire dans le cas de dépassement des LMR ? (arbre de décision)'
- 'Contrats d'Anvers et arbitrage'
- 'Les marchés à terme'

Formation Phytolice : protection des céréales durant le stockage



10 juin 2021



WEBINAIRE ENGRAIS ORGANIQUES

29 octobre 2021



Nos événements

Le renforcement des échanges commerciaux s'opère par les rencontres et les relations entre partenaires. Favoriser ces liens par l'organisation d'événements propices aux discussions est donc une mission importante pour les membres de la Fédération. Ces événements sont l'occasion pour les acteurs de la filière de se rencontrer, de débattre des perspectives du marché, d'établir des contacts et de consolider leurs liens de confiance réciproque.

- 🍌 Cette année, chaque section a organisé sa propre **Assemblée Générale** pour désigner ses représentants au sein des organes statutaires de FEGRA. L'Assemblée Générale de FEGRA a ratifié leur nomination lors de sa réunion le 11 juin. Dans la foulée a eu lieu la réunion de l'Organe d'Administration qui a permis la passation de flambeau du président sortant, Karel Vandermeersch (Vanden Avenne Commodities) à Nick Van Heeschvelde (Group Depre), et du vice-président, Ivo Van Den Heuvel (Joosen-Luyckx NV) à Peter Van Laere (EuroSilo). Ben Mijten (Mijten nv) a quant à lui été réélu en tant que trésorier.
- 🍌 Comme l'an passé, un **séminaire** a été organisé en collaboration avec **France Export Céréales (Intercéréales)** sous la forme d'une vidéoconférence le 29 septembre. Ce séminaire est particulière-

ment apprécié, différents experts présentant la qualité des céréales françaises et belges ainsi que la situation sur les marchés mondiaux. 75 personnes ont répondu 'présents' pour l'édition 2021.

- 🍌 Les rencontres lors de bourses ont particulièrement manqué suite à la pandémie. Heureusement, la **19^{ème} Bourse délocalisée** a pu se tenir le 1^{er} octobre au Lotto Park d'Anderlecht en toute sécurité, en présence de près de 300 personnes.

ACTIONS 2022

- 🍌 Diner de FEGRA, le 24.03.22
- 🍌 Bourse Délocalisée, le 03.06.22
- 🍌 Assemblée Générale de FEGRA, le 10.06.22
- 🍌 Bourse de Septembre le 28.09.22
- 🍌 Séminaire Intercéréales, le 28.09.22

Notre communication

La communication se fait par le biais de différents canaux et permet d'informer nos membres des actions menées et des décisions pouvant avoir un impact direct ou indirect sur notre secteur.

Le site web : La page d'accueil du site web compte environ 1.500 visiteurs/jour; celle relative aux prix des céréales plus 6.500 visiteurs/jour (ce chiffre pouvant atteindre 11.000 visites certains jours)



- La communication de valeurs journalières pour le règlement de différends
- La publication de 12 Newsletters et 20 Info Flash envoyés à 436 personnes
- La publication du Rapport Early Warning System Mycotoxines dans les Céréales et Le Maïs
- La publication du Rapport d'activités
- La réalisation d'un Rapport statistique

- La publication des prix indicatifs qui reflètent les transactions commerciales quotidiennes
- La publication des prix de référence hebdomadaires des céréales au niveau de la Bourse de Commerce de Bruxelles



ACTIONS 2022

- Développement des statistiques pour notre secteur
- Refonte de la page d'accueil du site web
- Nouvelle mise en page de la Newsletter
- Collaboration avec Plattelandtv
- Réseaux sociaux : LinkedIn et Twitter



Notre structure

- 235 membres
- Niveau national
- Suivi des marchés
- Guide sectoriel de l'autocontrôle (G-038)
- Plan d'échantillonnage sectoriel

SYNAGRA



IMEXGRA



- 40 membres
- Niveau international (import/export et distribution)
- Chambre d'Arbitrage et de conciliation
- Gestion de contrats commerciaux standardisés
- Suivi des valeurs journalières



COMMISSION DE LA BOURSE DE COMMERCE DE BRUXELLES



145 membres

Mise en réseau et renforcement des liens entre les opérateurs et les secteurs connexes

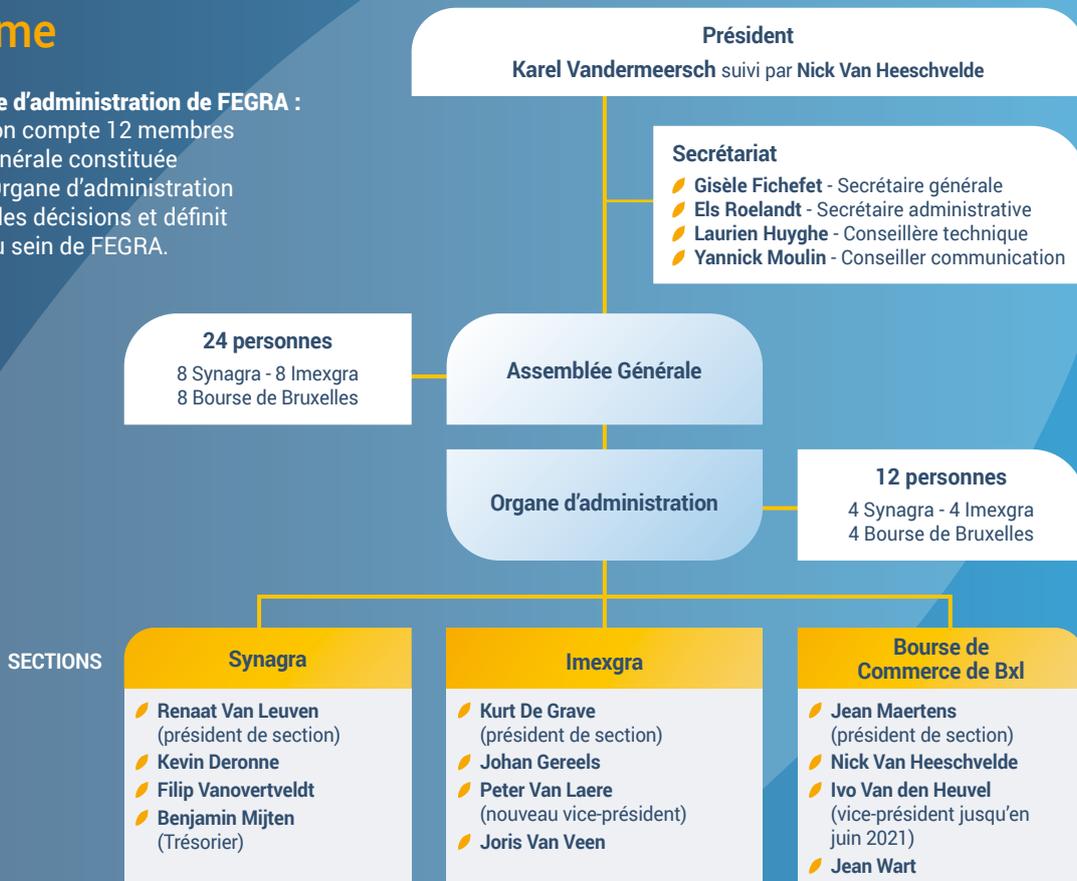
Membre du Consortium de la Bourse Européenne de Commerce

FEGRA est une jeune fédération, fondée le 9 mai 2018. Elle peut néanmoins compter sur l'expérience et l'expertise de ses 3 sections, actives depuis de très nombreuses années. Elles définissent ensemble les stratégies et priorités de FEGRA en tant que fédération sectorielle faitière.

Organigramme

Composition de l'Organe d'administration de FEGRA :

L'Organe d'administration compte 12 membres élus par l'Assemblée Générale constituée de 24 représentants. L'Organe d'administration suit les dossiers, prend les décisions et définit la stratégie à adopter au sein de FEGRA.



Président :

- 🟡 Karel Vandermeersch
suivi par Nick Van Heeschvelde (juin 2021)

Administrateurs :

Section de la Commission de la Bourse de Commerce de Bruxelles :

- 🟢 Jean Maertens (président de section)
- 🟡 Nick Van Heeschvelde
- 🟡 Ivo Van den Heuvel
(vice-président jusqu'en juin 2021)
- 🟢 Jean Wart

Section Imexgra :

- 🟢 Kurt De Grave (président de section)
- 🟢 Johan Gereels
- 🟡 Peter Van Laere (nouveau vice-président)
- 🟢 Joris Van Veen

Section Synagra :

- 🟢 Renaat Van Leuven (président de section)
- 🟢 Kevin Deronne
- 🟢 Filip Vanoverveld
- 🟢 Benjamin Mijten (Trésorier)

Secrétaire générale de l'Organe d'administration et de l'Assemblée Générale :

- 🟢 Gisèle Fichetfet



De gauche à droite et de haut en bas : K. Vandermeersch, N. Van Heeschvelde, J. Maertens, N. Van Heeschvelde, I. Van den Heuvel, J. Wart, K. De Grave, J. Gereels, P. Van Laere, J. Van Veen, R. Van Leuven, K. Deronne, F. Vanoverveld, B. Mijten

PRIX DES CÉRÉALES Cotation Synagra 2010-2021 (en € par tonne)

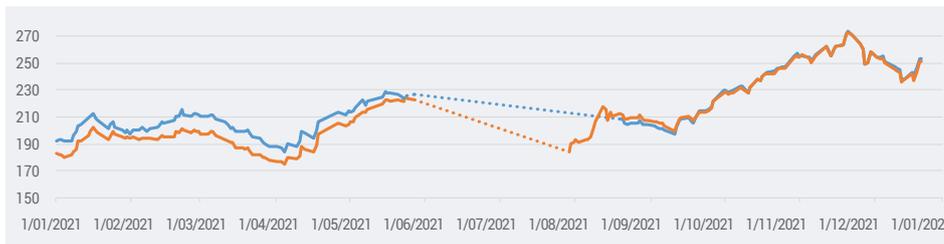
- Blé standard certifié
- Escourgeon fourrager certifié



Source : FEGR

PRIX DES CÉRÉALES Cotation Synagra 2021 (en € par tonne)

- Blé standard certifié
- Escourgeon fourrager certifié



Source : FEGR

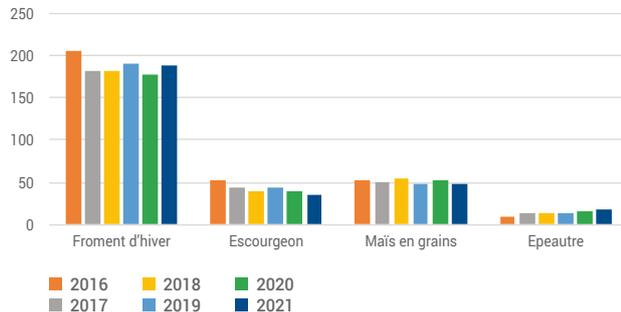
PRIX DES CÉRÉALES Cotation Bourse de commerce de Bruxelles 2017-2021 (en € par tonne)

- Blé planifiable belge
- Blé standard
- Escourgeon fourrager
- Maïs indigène
- Rebulet (pellets)
- Remoulage



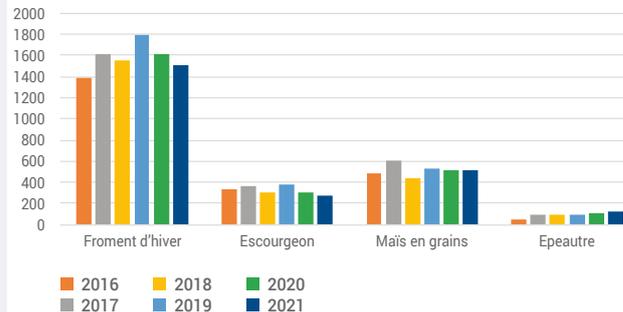
Source : FEGR

SUPERFICIE CÉRÉALES EN BELGIQUE - GRANDES CULTURES (milliers d'Ha)



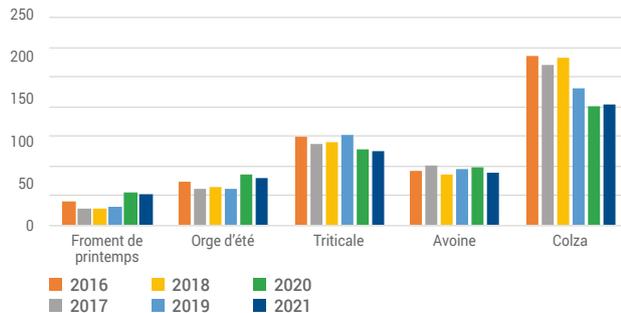
Source : FEGR A

PRODUCTION CÉRÉALES EN BELGIQUE - GRANDES CULTURES (milliers de tonnes)



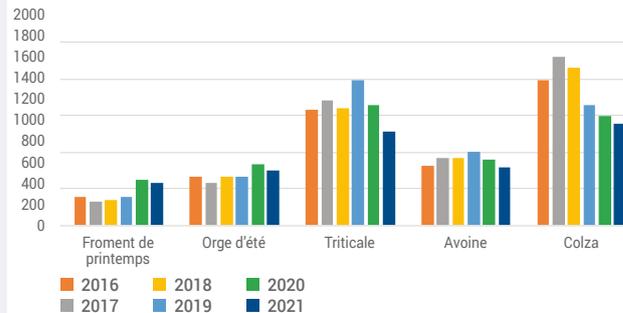
Source : FEGR A

SUPERFICIE CÉRÉALES EN BELGIQUE - PETITES CULTURES (milliers d'Ha)



Source : FEGR A

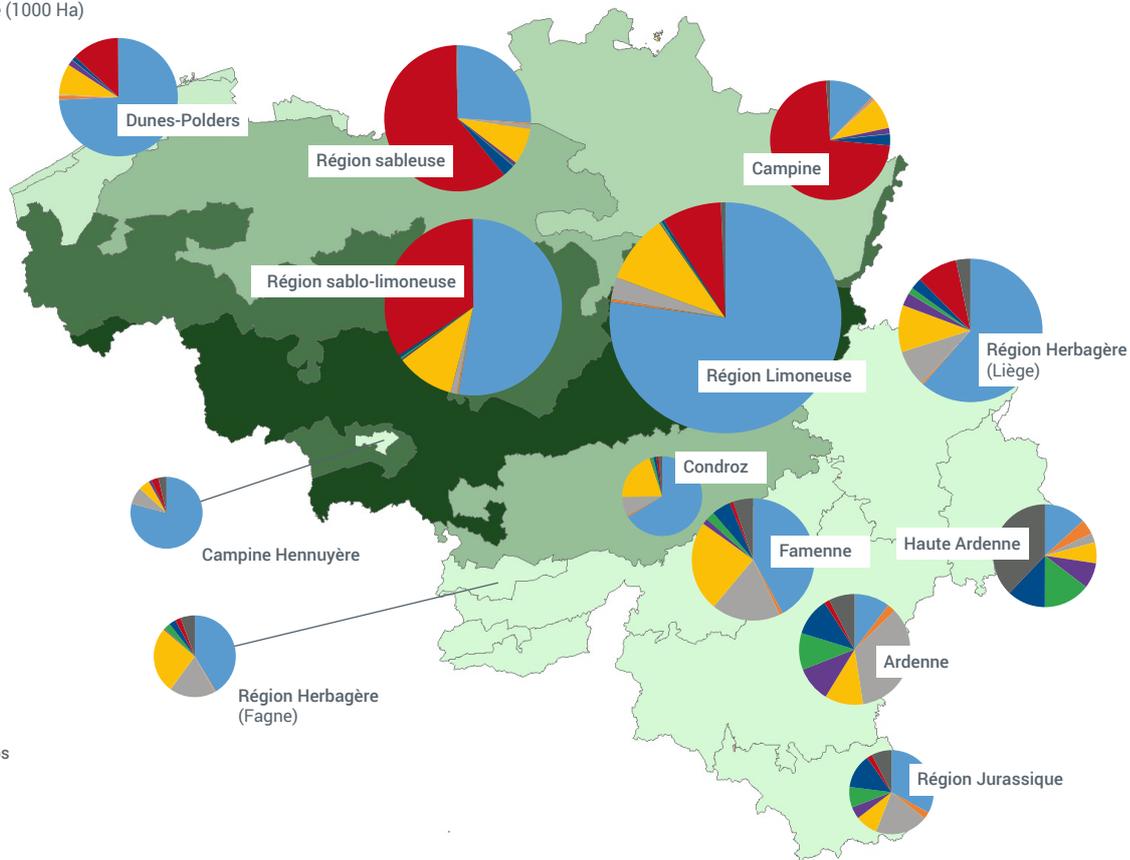
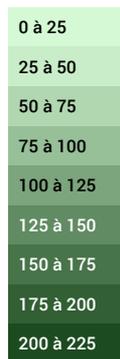
PRODUCTION CÉRÉALES EN BELGIQUE - PETITES CULTURES (milliers de tonnes)



Source : FEGR A

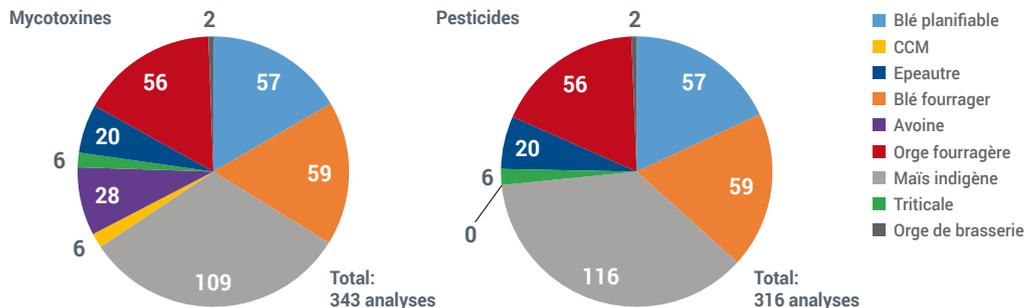
BELGIQUE : SUPERFICIE ET CÉRÉALES RÉCOLTÉS PAR RÉGION AGRICOLE (2020)

Superficie agricole (1000 Ha)



Source: statbel

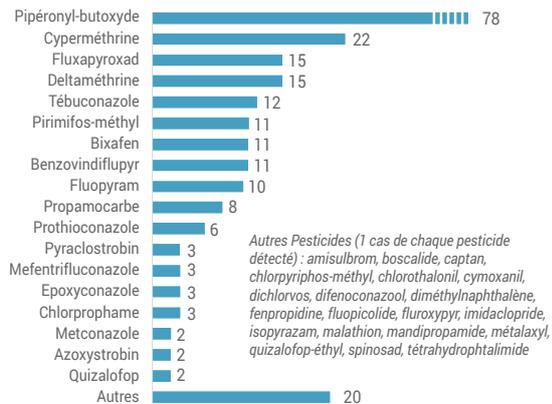
ANALYSES PLANIFIÉES PAR TYPE DE CÉRÉALES D'ÉCHANTILLONNAGE DE FEGRA



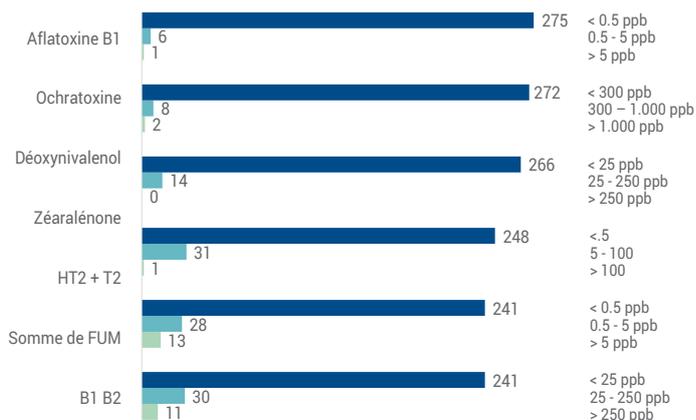
Source : FEGRA

ANALYSES PAR TYPE DE CONTAMINANT DANS LE PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE DE FEGRA

Pesticides détectés dans les échantillons



Mycotoxines détectées dans les échantillons



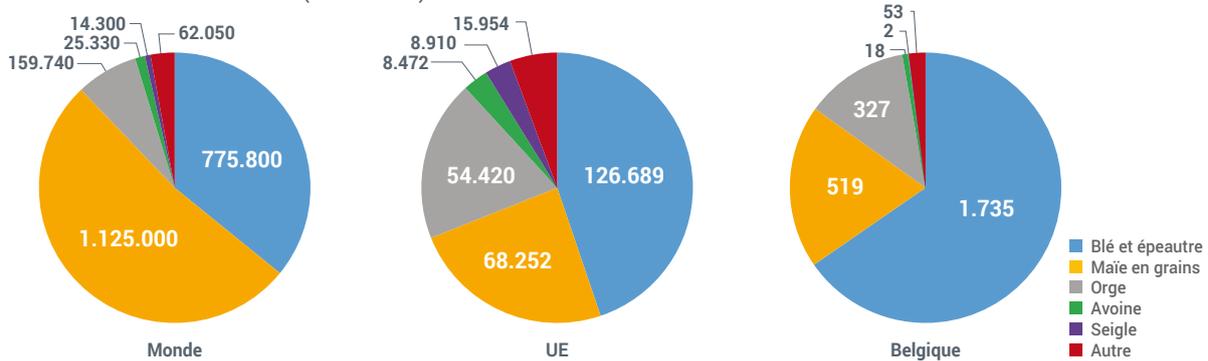
Source : FEGRA

CÉRÉALES - LES PLUS GRANDS ACTEURS MONDIAUX (en millions de tonnes)*

	MAÏS			SOJA			BLÉ		
	Production	Exportation	Stocks finaux	Production	Exportation	Stocks finaux	Production	Exportation	Stocks finaux
Etats-Unis	382,59	63,5	37,94	120,43	55,79	9,25	44,79	22,86	16,28
Brésil	118	43	8,93	144	94	28,25	7,9	1,3	0,9
Argentine	54,5	39	2,63	49,5	5,35	24,61	20	13,5	2,34
Ukraine	40	32,5	1,45	3,7	1,85	0,16	33	24	1,41
Russie	15	4,5	0,39	4,8	1,25	0,24	75,5	36	10,23
Canada	13,98	1	1,95	6,27	4,2	0,32	21,65	15	5,14
UE	70,35	15	7,8	N.A.	N.A.	N.A.	138,7	37	9,93

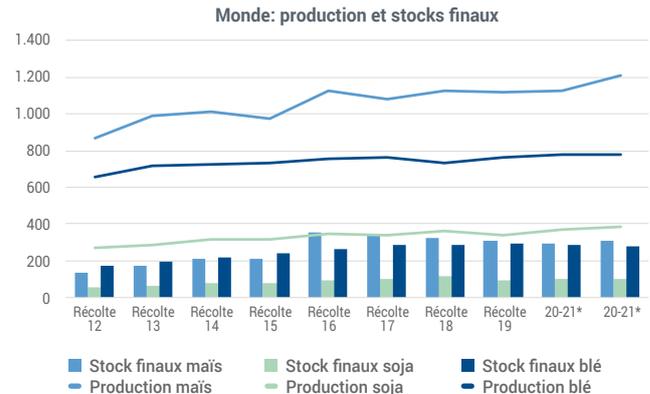
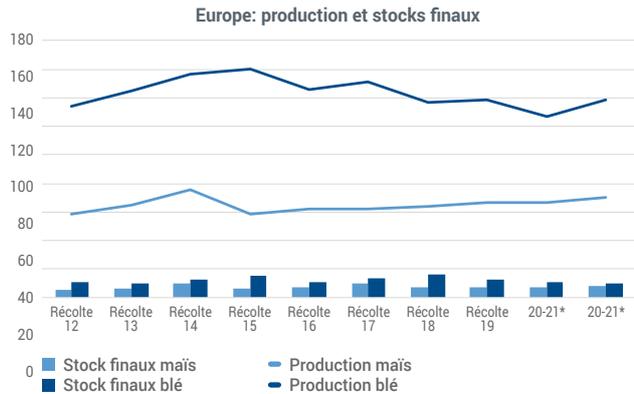
* Données provisoires du 09/12/2021 pour la récolte du '21 - '22

PRODUCTION DE CÉRÉALES 2020 (x1000 tonnes)



Source : Commission européenne

PRODUCTION ET STOCKS FINAUX DES CÉRÉALES DANS LE MONDE (en millions de tonnes)

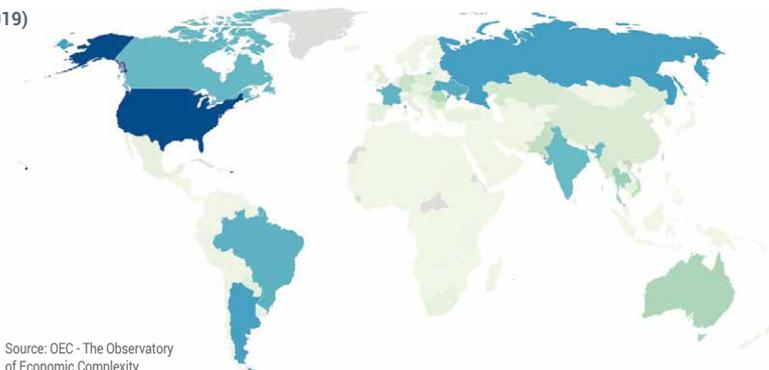


* Chiffres provisoires du 09/12/2021

Source : USDA - Granaria

CÉRÉALES - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AU NIVEAU MONDIAL

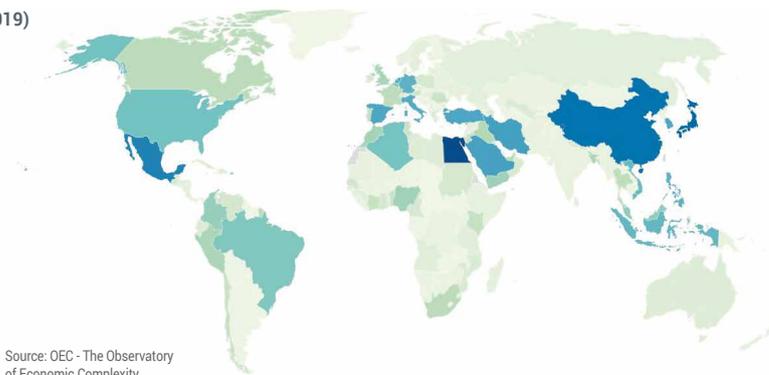
Exportations mondiales de céréales en millions de \$ (2019)



Top 3 des pays exportateurs

Etats-Unis: 17.871 millions de \$
 Russie: 9.692 millions de \$
 Argentine: 9.556 millions de \$

Importations mondiales de céréales en millions de \$ (2019)

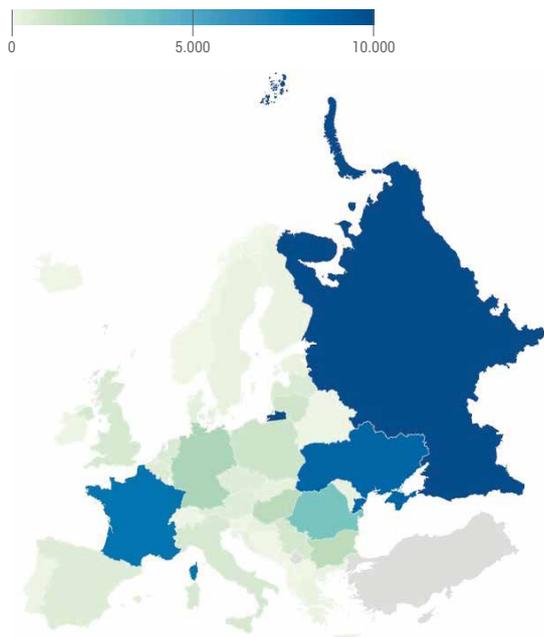


Top 3 des pays importateurs

Egypte: 6.604 millions de \$
 Japon: 5.562 millions de \$
 Chine: 5.190 millions de \$

CÉRÉALES - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS EN EUROPE

Exportation de céréales en Europe en millions de \$ (2019)

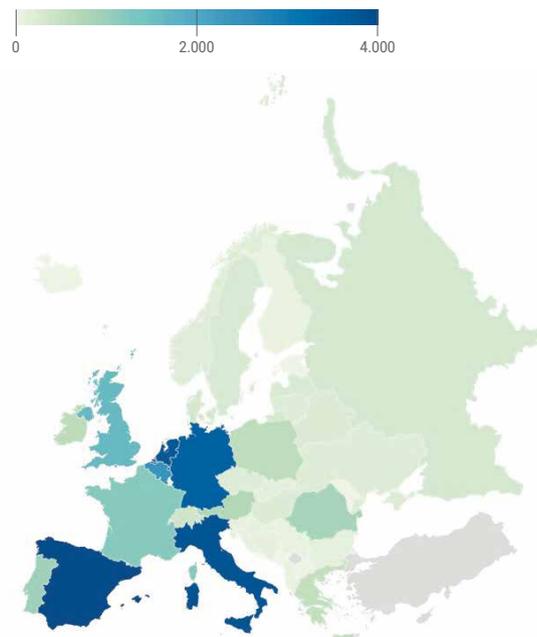


Top 3 des pays exportateurs

Russie: 9.692 millions de \$
Ukraine: 8.379 millions de \$
France: 7.585 millions de \$

Source: OEC - The Observatory
of Economic Complexity

Importation de céréales en Europe en millions de \$ (2019)



Top 3 des pays importateurs

Espagne: 3.332 millions de \$
Italie: 3.160 millions de \$
Pays-Bas: 3.110 millions de \$

Source: OEC - The Observatory
of Economic Complexity

Notre but ?

Promouvoir et défendre les intérêts du secteur sur la scène nationale et internationale. Collaborer, renforcer notre expertise et informer les membres sont au cœur de notre mission.



Els Roelandt – *secrétaire administrative,*
Laurien Huyghe – *conseillère technique,*
Yannick Moulin – *conseiller en communication,*
Gisèle Fichet – *secrétaire générale*

Nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter !



FÉDÉRATION DU NÉGOCE EN GRAINS

Plus d'informations : info@fegra.be

16, Rue du Gouvernement Provisoire à 1000 Bruxelles
à deux pas de la rue Royale et de la colonne du Congrès,
à 10 minutes à pied de la Gare de Bruxelles-Central.



www.fegra.be

*Notre collaboration
et votre fidélité sont
la clé de notre réussite.
Un tout grand merci à nos
administrateurs, membres des
groupes de travail, courtiers,
sponsors, ... Votre expertise et
votre soutien sont indispensables
dans l'atteinte des objectifs de
notre fédération !*